

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : Routes barrées - Rue Bourchanin - Les Boutières - Rue du Lac**

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA, Rue des Essards, 71000 MACON, pour la réalisation d'ancrages à la raboteuse ainsi que l'application d'enrobés sur les lieux : Rue Bourchanin - Les Boutières - Rue du Lac à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES.

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

**ARRÊTE**

Article 1 : Du 25 au 26 juillet 2022, Rue Bourchanin - Les Boutières - Rue du Lac, la circulation sera interdite pour permettre la réalisation d'ancrages à la raboteuse ainsi que l'application d'enrobés. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : L'entreprise EUROVIA effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 4 : L'entreprise EUROVIA, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 18 juillet 2022.

Pour Le Maire

Joseph DANÉY de MARCILLAC,

